


REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Melun Canton de Fontenay-Trésigny				PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/03/2023 à 18h30 Commune de GRISY-SUISNES - 77166
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mil vingt-trois, le sept mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT.	
19	19	17	Présents : 13 Mesdames Brinjean, Langler, Emarre, Gavard, Dos Santos, Beignet Messieurs Chanussot, Carton, Laborde, Matéos, Caramelle, Galpin, Camek	
Date de convocation 28/02/2023 Date d'affichage 01/03/2023			Absent(es) excusé(es) : 4 Mme Ferreira donne pouvoir à Mme Langler Mme Girault donne pouvoir à M. Chanussot M. Morel donne pouvoir à M. Carton M. Cochet donne pouvoir à Mme Brinjean Absent(es) non excusé(es) : 2 M. Tanfin Mme Apert Madame Gavard Nadine a été désignée secrétaire	

ORDRE DU JOUR

- 0 Approbation du PV de séance du conseil du 24 janvier 2023
- 1 Présentation des décisions prises après le dernier Conseil Municipal
- 2 SDESM : Travaux concernant le réseau éclairage public
- 3 Modification du tableau des indemnités mensuelles de fonction du Maire et des Adjoint
- 4 Désignation d'un adjoint au Maire suite à la démission de la 1^{ère} Adjointe au Maire
- 5 Nouvelles conditions pour la location de la salle Madame Hégot
- 6 Tableau des emplois au 31/12/2022
- 7 Election d'un 5^{ème} Adjoint au Maire
- 8 Questions diverses

Séance ouverte à 18h35

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour toutes les marques de sympathies, et par le biais d'Elisa il remercie tous les employés qui ont témoigné leurs attachements.

Monsieur le Maire annonce le quorum et les pouvoirs.

La secrétaire de séance désignée est Nadine Gavard

Le PV de séance du 24 janvier 2023 a été **approuvé à l'unanimité**

RELEVÉ DE LA DÉCISION DU MAIRE

Prises dans le cadre des délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal (Délibération n°33/2020 du 9/06/2020) :

- Convention de mise à disposition de locaux pour les activités du Relais Petite Enfance

05-2023 TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2023

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public des rues indiquées en pièce jointe.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 27.240 € TTC avec une subvention de 6810 €/HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'Avant-Projet Sommaire (APS)
- **TRANSFÈRE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE AU** SDESM de lancer les études et les travaux concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public des rues indiquées en pièce jointe
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Remarques : Monsieur le Maire souligne qu'un candélabre sur 2 a été coupé pour éviter de mettre la commune dans le noir.

Lucien Caramelle a remarqué que les lumières à côté du restaurant scolaire sont toujours allumées. Monsieur Carton précise que ce sont des LED donc cela ne consomme pas beaucoup. Monsieur le maire demande de voir si on doit les éteindre ou non. Mais il faut faire attention aux jeunes qui resteront le soir sur le parvis de l'école.

Monsieur le Maire précise que la commune a installé 14 caméras, à ce jour il y a un réseau de 33 caméras qui couvre l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire évoque le projet du City Stade : il souligne que l'on doit trouver un lieu de rassemblement pour les jeunes.

Julien Camek demande où sont localisées les caméras ?

Monsieur le Maire lui propose de se rapprocher du Policier Municipal, qui pourra l'accompagner dans le local de visionnage.

06/2023 Modification du tableau des indemnités mensuelles de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,
VU l'article 5 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle,
VU l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2123-22, L.2123-23 et L.2123-24,
VU la délibération n°49/2020 du 7 juillet 2020, portant sur la fixation du montant des indemnités mensuelles de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

CONSIDÉRANT les décisions prises fixant le nombre d'adjoints à 5,
CONSIDÉRANT que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et conseiller municipal attributaires d'une délégation,
CONSIDÉRANT le décret 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ABROGE la délibération n°49/2020 du 7 juillet 2020 susvisée,

DECIDE, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire-adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées, calculées sur la base de 830 l'indice majoré de la fonction publique,

DIT que les indemnités allouées sont celles exprimées en pourcentage, selon les dispositions transcrites sur le tableau ci-dessous, (indice majoré 830)

	Nb	Taux Maxi	Indemnités maxi	Taux proposés	Indemnités proposées	Taux Retenus	Indemnités brutes décidées
Maire	1	51,60 %	2077,17 €	51.60%	2077,17 €	51.60%	2077,17 €
1 ^{er} au 4 ^{ème} Adjoint(e)	4	19,80 %	797,05 €	19.80%	797,05 €	19.80%	797,05 €
5 ^{ème} adjointe	1	19,80 %	797,05 €	9,90%	398,52 €	9,90%	398,52 €
Conseiller Délégué	1	Limite enveloppe globale	Limite enveloppe globale	9,90%	398,52 €	9,90%	398,52 €
TOTAL	7	/	6062,42€		6062,42€		6062,42€

DIT que la prise d'effet est la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de délégation de fonction,

PREND ACTE que chaque année sera établi un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein.

07-2023 Désignation d'un adjoint au Maire suite à la démission de la 1^{ère} Adjointe – Remontée de liste

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-2,

VU la délibération n° 31/2020 du 26 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU la délibération n°47/2020 du 07 juillet 2020, fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5,

VU la lettre de démission de Madame Muriel GIRAULT enregistrée en maire le 5 mai 2022,

VU l'acceptation de la démission de Madame Muriel GIRAULT par Monsieur le Préfet en date du 18 mai 2022,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

CONSIDÉRANT que 30 % de l'effectif légal du conseil municipal donne pour la commune de Grisy-Suisnes un effectif maximum de 5 adjoints,

CONSIDÉRANT que dans un souci de bonne administration locale, le Conseil Municipal peut modifier maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 5,

CONSIDÉRANT qu'il y a nécessité de nommer des adjoints au maire pour l'assister sous sa responsabilité dans la gestion des affaires de la commune,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Madame Muriel GIRAULT par la remontée de la liste des adjoints.

Et, demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- Pour que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à La majorité et 2 abstentions (Mme Ferreira et M. Camek),

- De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à cinq.
- Que les adjoints élus le 07 juillet 2020 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu, à savoir Monsieur Philippe Carton se trouve promu au rang de 1^{er} Adjoint au Maire.

DECIDE de maintenir les 5 postes d'adjoints au Maire, l'ordre du tableau s'en trouve automatiquement modifié, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

08/2023 - Conditions de location de la salle Madame HEGOT

Vu la délibération n° 46/2016 du 21 juin 2016 fixant les tarifs de location de la salle Mme HEGOT ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs de la location de la salle Mme Hégot, afin de prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement et d'entretien de cette salle ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de simplifier les modalités de gestion de la caution en instaurant un chèque de caution unique de 1000 euros pour couvrir toute dégradation de la salle et des équipements ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préciser les modalités de recouvrement des dépenses engagées par la Commune pour couvrir toute dégradation de la salle et des équipements

Remarques :

Virginie Brinjean demande s'il y aura un code alarme à chaque location de la salle Madame Hégot ?

Pour le moment il n'y a pas d'alarme dans cette salle.

Gilbert Laborde préconise que la date en vigueur soit effective le 1^{er} Juillet parce qu'il y a déjà des réservations en cours.

La majorité de l'assemblée trouve que le montant prévu pour le ménage n'est pas suffisant. Il faut augmenter pour que ce soit dissuasif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de location et les modalités de caution comme suit à compter **du 1^{er} Juillet 2023** :

	FREQUENCE	TARI F
ADMINISTRE DE GRISY-SUISNES	Autant de fois que souhaité	350,00 € le week-end
ASSOCIATION DE GRISY-SUISNES	1ère location	Gratuite pour le week-end
	2ème location et suivante	200,00 € hors week-end
	2ème location et suivante	350,00 € pour le week-end
AG ENT DE G R I S Y - S U I S N E S	1ère location	200,00 € pour le week-end
	2ème location et suivante	350.00 € pour le week-end

LOCATION : JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE		
ADMINISTRÉS DE GRISY-SUISNES	Pour chaque journee supplémentaire	200,00 € par journée
ASSOCIATIONS DE GRISY-SUISNES		
AGENTS DE GRISY-SUISNES		

CAUTION	
ADMINISTRÉS DE GRISY-SUISNES	1 000,00 € pour dégradation de la salle et/ou équipements, perte des clés et/ou badge d'accès et ménage non-fait ou insuffisant.
ASSOCIATIONS DE GRISY-SUISNES	
AGENTS DE GRISY-SUISNES	

Si aucun dommage n'est constaté, cette caution sera restituée. Dans le cas contraire, cette caution ne sera restituée qu'après paiement par le loueur d'une somme forfaitaire de :

- 100 euros pour la perte de la télécommande du portail
- 50 euros pour la perte de la clé de la salle
- 50 euros pour la perte de clé du local poubelle
- 200 euros pour la réalisation du ménage

Pour toutes les autres dépenses engagées par la commune à la suite de dégradation de la salle et des équipements, le loueur devra s'acquitter du montant des factures payées par la commune, avant restitution de la caution.

Le recouvrement des sommes dues sera effectué par la Direction Départementales des Finances Publiques de Seine-et-Marne au vu du titre de recettes émis par le Maire de Grisy-Suisnes.

09-2023 Tableau des emplois au 31 12 2022

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu la délibération 2022-22 du 8 mars 2022, portant tableau des emplois,

Vu les délibérations du conseil municipal 16-2022, 33-2022, 54-2022, 55-2022, 56-2022 portant créations de postes permanents

Vu la délibération 37-2022 portant création de poste non permanent,

Vu la délibération 57-2022 portant modification de la délibération 48/2019 portant création d'un emploi permanent

Considérant que toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée,

Considérant que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service,

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois annexé

(ANNEXE 2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé.

DIT que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

10-2023 Elections d'un adjoint au Maire suite à la démission de la 1^{ère} Adjointe au Maire

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-2,
VU la délibération n°47/2020 du 07 juillet 2020, fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5,
VU la délibération n° 31/2020 du 26 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,
VU la lettre de démission de Madame Muriel GIRAULT enregistrée en mairie le 5 mai 2022,
VU l'acceptation de la démission de Madame Muriel GIRAULT par Monsieur le Préfet en date du 18 mai 2022,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

CONSIDÉRANT que 30 % de l'effectif légal du conseil municipal donne pour la commune de Grisy-Suisnes un effectif maximum de 5 adjoints,

CONSIDÉRANT que dans un souci de bonne administration locale, le Conseil Municipal peut modifier ou maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 5,

CONSIDÉRANT qu'il y a nécessité de nommer des adjoints au maire pour l'assister sous sa responsabilité dans la gestion des affaires de la commune,

CONSIDÉRANT le candidat en présence : Monsieur Gilbert Laborde, actuellement Conseiller Délégué,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir procéder à l'élection du 5^{ème} adjoint.

Le candidat, Monsieur Gilbert Laborde ayant obtenu la majorité (17 voix) et 2 abstentions (Madame Ferreira et Monsieur Camek) est proclamé 5^{ème} adjoint au Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Virginie Brinjean nous confirme que la collecte des déchets verts se terminera le 31 décembre 2023.

Les administrés ont eu un flyer dans les boîtes aux lettres.

Pour la cantine, elle va leur demander de venir à partir de 9 h quand les agents sont là.

Le nécessaire a été fait pour les encombrants qui étaient sur la RD19 dès le lendemain.

En 2030 les encombrants seront supprimés, chacun devra s'en débarrasser par ses propres moyens. Ce qui va poser des difficultés aux personnes âgées ou autres administrés qui ne peuvent pas se déplacer en déchetterie.

En 2024 : chacun devra avoir un composteur.

Monsieur le Maire demande à Virginie Brinjean de se rapprocher de la CCBRC afin de participer aux réunions. Elisa va se rapprocher de la CCBRC.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 40

Le Maire
JM Chanussot



La secrétaire
Nadine Gayard

TABLEAU DES EFFECTIFS

Màj au 31/12/2022 pour CM mars 2023

Délégation		POSTE PERMANENT					
Date	Numéro	Cadre d'Emploi	Grade	Cat.	Durée hebdo en H et centièmes	Poste vacant	Fonctions premières
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
14/05/2019	26/2019	Agents de Police Municipale	Gardien -Brigadier	C	35,00	OUI	Police Municipale
08/09/2020	62/2020	Agents de Police Municipale	Brigadier-Chef Principal	C	35,00		Police Municipale
EMPLOI FONCTIONNEL							
14/05/2019	27/2019	DGS commune + de 2000 Hab		A	35,00		DGS
FILIERE TECHNIQUE							
09/11/2021	77/2021	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Principal	A	35,00		Détachement DGS
11/04/2019	25/2019	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur	A	35,00	OUI	
12/01/2021	08/2021	Techniciens Territoriaux	Technicien ou Technicien principal 2ème classe, ou Technicien principal 1ère classe	B	35,00	OUI	
16/10/2018	49/2018	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise Principal	C	35,00		Resp. Services Techniques
06/04/2017	20/2017	Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent de Maîtrise	C	35,00	OUI	
12/01/2021	07/2021	Adjoints Techniques Territoriaux	Adj. Technique Principal 1ère classe	C	35,00		Agent Technique Polyvalent
18/11/2022	55/2022	Adjoints Techniques Territoriaux	Adj. Technique Principal 1ère classe	C	35,00		Agent Technique Polyvalent
02/07/2013	52/2013	Adjoints Techniques Territoriaux	Adj. Technique Principal 2ème classe	C	35,00	OUI	
08/11/2016	63/2016	Adjoints Techniques Territoriaux	Adj. Technique Principal 2ème classe	C	35,00	OUI	
16/10/2018	49/2018	Adjoints Techniques Territoriaux	Adj. Technique Principal 2ème classe	C	35,00		Agent Technique Polyvalent
16/10/2018	49/2018	Adjoints Techniques Territoriaux	Adj. Technique Principal 2ème classe	C	35,00		Agent Hygiène Polyvalent
08/11/2016	63/2016	Adjoints Techniques Territoriaux	Adj. Technique Principal 2ème classe	C	35,00		Agent Hygiène Polyvalent
02/09/2014	69/2014	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	35,00		Agent Hygiène Polyvalent
05/05/2009	55/2009	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	35,00		Agent Technique Polyvalent
26/11/2019	50/2019	Adjoints Techniques Territoriaux	Adj. Technique Principal 2ème classe	C	35,00		Ag scolaire/périscolaire Polyvalent
26/11/2019	50/2019	Adjoints Techniques Territoriaux	Adj. Technique Principal 2ème classe	C	35,00		Ag scolaire/périscolaire Polyvalent
03/01/2006	03/2006	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	35,00	OUI	
02/09/2014	69/2014	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	35,00	OUI	
02/03/2021	25/2021	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	28,00		Agent Technique Chemin des Roses
21/06/2016	43/2016	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	33,50 annualisées	OUI	Ag scolaire/périscolaire Polyvalent
18/11/2022	57/2022	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	18,82 annualisées		Ag scolaire/périscolaire Polyvalent
04/02/2020	11/2020	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	22,15 annualisées		Ag scolaire/périscolaire Polyvalent
26/11/2019	49/2019	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	6,27 annualisées	OUI	Ag scolaire/périscolaire Polyvalent
FILIERE ADMINISTRATIVE							
14/04/2015	25/2015	Attachés Territoriaux	Attaché	A	4 H/mois - 0,92/S		Conseiller juridique administrés
08/02/2022	16/2022	Attachés Territoriaux	Attaché	A	3 h/mois - 0,70/S		Ecrivain public
11/12/2012	83/2012	Rédacteur Territoriaux	Rédacteur	B	35,00		Resp Scolaire-Périscolaire-Hygiène des Bâtiments -Associations
26/11/2019	50/2019	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adj. Administratif Principal 1ère classe	C	35,00		Référent Périscolaire
06/03/2018	10/2018	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adj. Administratif Principal 1ère classe	C	35,00		FF Secrétaire Général
06/09/2011	61/2011	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adj. Administratif Principal 1ère classe	C	35,00	OUI	
02/02/2021	14/2021	Adjoints Administratifs Territoriaux	Principal 2ème classe ou Adj. Administratif principal 1ère classe	C	35,00		Ag administratif polyvalent
21/06/2022	33/2022	Adjoints Administratifs Territoriaux	Principal 2ème classe ou Adj. Administratif principal 1ère classe	C	35,00		Ag administratif polyvalent
18/11/2022	56/2022	Adjoints Administratifs Territoriaux	Principal 2ème classe ou Adj. Administratif principal 1ère classe	C	35,00	OUI	Ag administratif polyvalent
16/10/2018	49/2018	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adj. Administratif Principal 2ème classe	C	30,00		Ag administratif polyvalent
16/10/2018	49/2018	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	C	35,00		
26/11/2019	50/2019	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adj. Administratif Principal 2ème classe	C	28,00	OUI	
10/06/2014	54/2014	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	C	28,00	OUI	
12/09/2017	56/2017	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	C	28,00	OUI	
05/10/2010	66/2010	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	C	18,00	OUI	
18/11/2022	54/2022	Adjoints Administratifs Territoriaux	Principal 2ème classe ou Adj. Administratif principal 1ère classe	C	18,00		Ag administratif polyvalent
09/06/2020	44/2020	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	C	7,06 annualisées	OUI	
FILIERE ANIMATION							
12/09/2017	56/2017	Adjoints Territoriaux d'Animation	Adjoint d'Animation	C	21,25	OUI	
12/09/2017	56/2017	Adjoints Territoriaux d'Animation	Adjoint d'Animation	C	20,30	OUI	
RE MEDICO SOCIAL							
08/09/2020	61/2020	Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM Principal 2ème classe	C	33,50 annualisées		ATSEM
POSTE NON PERMANENT							
FILIERE CULTURELLE							
13/09/2021	67/2021	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	3,12 annualisées	OUI	Intervenant en musique
FILIERE ADMINISTRATIVE							
28/06/2022	37/2022	Rédacteur Territoriaux	Rédacteur ou Rédacteur Principal de 2ème classe ou Rédacteur Principal de 1ère classe	B	35,00	OUI	Secrétaire Général

Liste des points lumineux concernés

Commune	Rue	Identifiant Luminaire	Type de luminaire
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU001	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU002	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	R VALOISE	BAU003	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU004	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU005	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU006	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU007	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU008	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU009	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU010	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU011	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	CLOS PAUL BAUDRIER	BAU012	RAMATUELLE 32
GRISY-SUISNES	AV DU MAL JOFFRE	JOF015	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R JEAN NICOT	JOF016	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R JEAN NICOT	JOF017	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R JEAN NICOT	JOF018	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R JEAN NICOT	JOF019	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R JEAN NICOT	JOF020	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R JEAN NICOT	JOF021	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R JEAN NICOT	JOF022	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R DU MAL GALLIENI	JOF023	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	CHE DES GUIGNIERS	JOF024	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	CHE DES GUIGNIERS	JOF025	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R DU MAL GALLIENI	JOF026	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R DU MAL GALLIENI	JOF027	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R DU MAL GALLIENI	JOF028	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R DU MAL GALLIENI	JOF029	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R DU MAL GALLIENI	JOF030	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R DU MAL GALLIENI	JOF031	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R DU MAL GALLIENI	JOF032	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R DU MAL GALLIENI	JOF033	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R DU MAL GALLIENI	JOF034	RAMATUELLE
GRISY-SUISNES	R CHRISTOPHE COCHET	NAT034	RAMATUELLE 638 P
GRISY-SUISNES	R CHRISTOPHE COCHET	NAT035	RAMATUELLE 638 P
GRISY-SUISNES	R CHRISTOPHE COCHET	NAT036	RAMATUELLE 638 P
GRISY-SUISNES	R CHRISTOPHE COCHET	NAT037	RAMATUELLE 638 P